

Informations additionnelles au sujet de l'Avis de Marché

Contrat de fourniture d'équipements informatiques au profit des Forces de Sécurité Intérieure à Bamako, Mali.

Bamako - Mali

1. Type de contrat

Prix unitaires

2. Intitulé du programme

La décision du Conseil numéro CFSP 2021/14 du 07/01/202, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

3. Financement

Budget CFSP, adopté via l'accord de financement réf. CFSP/2021/03/EUCAP Sahel Mali.

4. Eligibilité et règles d'origine

Conformément à l'Article 14.2 de la Décision 2014/219/CFSP du Conseil de l'Union européenne, la participation de personnes physiques et morales à la passation de marchés par EUCAP Sahel Mali est ouverte sans restriction.

5. Soumission

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre son offre.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombre d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de l'offre qu'ils soumettent

pour les travaux ou les fournitures requis(es) dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

7. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

8. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 5 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

9. Réunion d'information et/ou visite du site

Aucune réunion d'information n'est prévue

10. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

11. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent joindre à leur formulaire de candidature ou à leur offre une déclaration signée, incluse dans le formulaire type de candidature ou d'offre, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG)**. Lorsque le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il fournit la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les soumissionnaires figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

12. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

13. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

N/A

14. Date prévue pour le début d'exécution du marché

Octobre 2021

15. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches commence à la date de signature du contrat par la deuxième partie.

Le délai de livraison imposé est :

- *Maximum 150 jours après la signature du contrat*
- *Livraison **DDP** (Delivery Duty Paid) à EUCAP Sahel Mali, Sébénikoro, Route Nationale 5, Cité Mali, Univers, BP E2953, Bamako, Mali.*

[CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:

- 1) Capacité économique et financière** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du formulaire de candidature pour les marchés de services et du point 3 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.
 - La chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire sur la période de référence doit être supérieur à **600.000 EUR**.
- 2) Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des points 4 et 5 du formulaire de candidature pour les contrats de services et en fonction des points 4 et 5 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.
 - Au moins **2 personnes** faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillent actuellement dans le domaine de la vente d'équipement informatique.
- 3) Capacité technique du soumissionnaire** (à préciser en fonction des points 5 et 6 du formulaire de candidature pour les contrats de services et en fonction des points 5 et 6 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence correspond aux cinq dernières années précédant la date limite de soumission.
 - Le soumissionnaire a fourni des fournitures dans le cadre d'au moins **2 marchés dotés chacun d'un budget d'au moins 100.000 EUR** dans le domaine de la vente d'équipement informatique qui ont été exécutés durant la période de référence.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement écrit de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s)

pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.]

17. Critères d'attribution

Prix

SOUSSION DES OFFRES

Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse internet indiquée à la section I.3) « Communication » de l'avis de marché.

Le dossier d'appel d'offres est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur.

Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée par écrit à l'adresse suivante : achats@eucap-sahel-mali.eu au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant à la section IV.2.2) de l'avis de marché. Les questions et les réponses seront publiées sur le site de la Mission EUCAP Sahel Mali https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali/area/jobs-funds_fr au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et **il appartient au soumissionnaire** de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

18. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le **23/09/2021 à 09h00**, dans les locaux de la mission EUCAP Sahel Mali, à Bamako, Sébénikoro, Route Nationale 5, Cité Mali Univers, BPE 2953, Mali et sera transmise par moyens électroniques (visioconférence par Microsoft Teams®) aux soumissionnaires intéressés.

Les sociétés souhaitant participer à la séance d'ouverture des offres devront confirmer leur présence par mail (à achats@eucap-sahel-mali.eu), au moins 2 jours avant de la séance d'ouverture des offres, en indiquant le nom et les adresses mails des personnes désignées (2 maximum par entreprise) afin de recevoir des consignes par rapport aux aspects pratiques de cette activité.

Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais et selon les modalités requises aux points 19 et 20 (notamment la taille des mails etc.), le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.

19. Modalités d'envoi des offres

Etant données les circonstances actuelles liées à la lutte contre la pandémie du COVID19, exceptionnellement, les offres devront être soumises sous format électronique exclusivement (**pas de transfert de dossier**), à l'adresse suivante : achats@eucap-sahel-mali.eu

Étant donné la taille des pièces constituant le dossier d'appel d'offre, plusieurs emails peuvent être nécessaires pour envoyer une offre. Le cas échéant, ils devront être envoyés simultanément par le soumissionnaire qui aura pris soin **d'indiquer le nombre d'emails** constituant son offre.

La référence de la publication et le nom du soumissionnaire (ex : « ESM/AO/21/718 – NOM SOCIETE ») devront être clairement indiqués dans l'objet de chacun des emails, qui seront de plus numérotés (ex. 1/3, 2/3, 3/3).

Un accusé réception sera envoyé au soumissionnaire par email. La taille maximale de réception d'un email est de 10 mégas.

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération. De même, les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

Merci de noter que le soumissionnaire doit impérativement garder un exemplaire original de son offre dont l'envoi lui sera demandé ultérieurement par le pouvoir adjudicateur, et ce quel que soit l'issue de la procédure.

Présentation des offres :

La référence doit être clairement indiquée dans chacun des emails de même que le numéro de mail et le nombre total de mails (ex : 718 – NOM ENTREPRISE – mail n°.../X) et les documents nommés de la manière suivante :

718 – NOMENTREPRISE – Offre technique

718 – NOMENTREPRISE – Offre financière

718 – NOMENTREPRISE – Formulaire de soumission

718 – NOMENTREPRISE – Fiche signalétique financière

718 – NOMENTREPRISE – Fiche d'entité légale

718 – NOMENTREPRISE – Documents administratifs

Etc....

L'offre Financière doit impérativement être envoyée par email séparé.

Les offres doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des Instructions aux soumissionnaires.

20. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l'avis de marché au point IV.2.2.

L'intégralité des mails qui constituent l'offre doivent parvenir à l'adresse indiquée au point 19 **avant la date limite** de soumission. Un accusé de réception étant envoyé par email aux soumissionnaires à la réception de leur offre, il est rappelé qu'il revient au soumissionnaire de vérifier que ses emails sont arrivés dans les délais et qu'ils ne dépassent pas 10 mégas. Les mails de plus de **10 mégas** ne sont pas acceptés par notre serveur informatique et ne seront donc pas considérés.

Toute offre envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise dans les délais mais reçue, pour une raison indépendante du pouvoir adjudicateur, après la

date d'approbation officielle du rapport de liste restreinte, si l'acceptation des offres présentées en temps voulu mais arrivées tardivement avait pour effet de retarder considérablement la procédure d'évaluation ou de compromettre des décisions déjà prises et notifiées.

21. Clarifications sur l'avis de marché

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée par écrit au plus tard 21 jours avant la date limite de dépôt des offres indiquée à la section **IV.2.2) de l'avis de marché** par email à l'adresse achats@eucap-sahel-mali.eu

Les clarifications seront publiées sur le site internet de la Mission au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et il appartient aux soumissionnaires de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

22. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres moyennant une notification écrite par email à l'adresse achats@eucap-sahel-mali.eu avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent par email et l'objet de celui-ci doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

23. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Base juridique

La décision du Conseil numéro CFSP 2021/14 du 07/01/2021, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

29. Informations complémentaires

Les données financières à fournir par le soumissionnaire dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en **EUR**. Le cas échéant, lorsqu'un soumissionnaire se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change InforEuro du 01/08/2021, disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.